

**Compte rendu des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

<i>Date de convocation</i> 15/01/2018	<i>Etaient présents :</i> Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Dominique GY et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.
<i>Date d'affichage</i> 29/01/2018	
<i>Nombre de conseillers en exercice</i> 23	
<i>Présents</i> 20	<i>Absent :</i>
<i>Votants</i> 21	<i>Excusées :</i> Sophie FOUREL, Françoise COURTEL <i>Procurations :</i> Annie QUEUIN à Annie ANDRÉ

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Jean-François LEPROUT

01 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le 22 décembre 2017 la démission de Monsieur Roger GUILLET, il sera remplacé au sein du Conseil Municipal par Monsieur Dominique GY.

**02 APPROBATION DES PROCES VERBAUX
DES REUNIONS PRECEDENTES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des séances du 11 décembre 2017 et 22 décembre 2017 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ approuve les procès-verbaux des séances du 11 décembre et 22 décembre 2017.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

03

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL**

Délibération annulée

04

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ETUDES
D'AVANT-PROJET SUR LE PERIMETRE DE SNCF GARES ET CONNEXIONS
POUR L'OPERATION DE CREATION
D'UNE HALTE FERROVIAIRE A MONCE EN BELIN**

A l'initiative de la Région, une étude de définition et de faisabilité de mise en œuvre de dessertes périurbaines a été réalisée en 2012 sur l'étoile ferroviaire du Mans par le cabinet EGIS RAIL, afin d'expertiser les besoins et enjeux de déplacement sur les territoires périurbains du Mans, puis de définir un projet de développement de dessertes périurbaines à l'horizon 2020 et d'en analyser la faisabilité technique, économique et financière. RFF, le Département de la Sarthe, Le Mans Métropole, le Pays du Mans et la commune ont été associés au suivi de cette étude.

Cette étude s'est achevée début 2013. Elle a mis en évidence un site pertinent pour l'aménagement d'une halte ferroviaire au centre de notre commune. La pertinence de ce site est liée à la proximité d'une zone d'habitat importante.

La réalisation de cet ensemble d'ouvrages relève de la compétence de deux maîtres d'ouvrage ferroviaires : SNCF Mobilités et SNCF Réseau.

Des études préliminaires et géotechniques ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage unique de SNCF Réseau de septembre 2015 à février 2017.

Ces investigations ont visé notamment sur le périmètre de SNCF Réseau à :

- réaliser des études géotechniques*
- réaliser des études techniques sur la création de la halte (quais, passerelle de franchissement des voies et accès) et sur le déplacement du détecteur de boîtes chaudes situé à proximité de la future halte.*

Monsieur le Maire rappelle que les études préliminaires et géotechniques sont terminées et que tous les partenaires ont décidé de lancer les études d'avant-projet sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. Une convention de financement a été signée le 17 juillet 2017. Ces études s'inscrivent dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et ont pour objectif de mesurer les enjeux technico-économiques du projet de création d'une halte ferroviaire à Moncé en Belin et les délais de réalisation eu égard aux contraintes ferroviaires.

SNCF Gares et Connexions étant maître d'ouvrage des équipements de quais, les études d'avant-projet à réaliser sur son périmètre font l'objet de la présente convention. La maintenance et la gestion ultérieure de la halte et de ses accès feront l'objet d'une convention spécifique.

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des Parties concernant les modalités de financement des études d'avant-projet relatives à la mise en œuvre des équipements de quais par SNCF Gares et Connexions.

Les objectifs de cette étude :

- de réaliser les diagnostics nécessaires à la conduite des présentes études ;
- d'affiner le programme des équipements en concertation avec le transporteur, l'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux de l'ensemble des partenaires financiers (poste de mobiliers d'attentes et de confort, signalétique.....)

Le financement de ces études s'élève à 37 750 € HT et est réparti selon la clé de répartition suivante :

<i>Périmètre SNCF</i>	<i>Besoin de financement prévisionnel des études AVP sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions</i>	
<i>Co-financeurs</i>	<i>Clé de répartition</i>	<i>Montant en € courants HT</i>
<i>Région des Pays de la Loire</i>	<i>50 %</i>	<i>18 875 €</i>
<i>Commune de Moncé en Belin</i>	<i>50 %</i>	<i>18 875 €</i>
<i>Total prévisionnel</i>	<i>100 %</i>	<i>37 750 €</i>

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ valide la convention relative au financement des études d'avant-projet sur le périmètre de SNCF Gares et Connexions pour l'opération de création d'une halte ferroviaire
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

05

COMMUNAUTE DE COMMUNES L'OREE DE BERCE BELINOIS
Reversement du fonds de développement des activités périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes gère et assume financièrement les Temps d'Activités Périscolaires. Malgré le préambule du décret du 17 août qui indique que le fonds de développement est versé aux EPCI qui ont la compétence « activités périscolaires », le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer sur ce versement.

Monsieur le Maire rappelle que le montant fixé pour les communes percevant la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) cible est de 90 € par élève scolarisé dans une école publique ou une école privée sous contrat appliquant la réforme des rythmes.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) étant gérés et assumés financièrement par la Communauté de Communes, le fonds d'amorçage est à reverser à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à reverser l'intégralité du fonds d'amorçage, pour l'année 2017-2018.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de reverser l'intégralité des fonds d'amorçage à la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois, pour l'année scolaire 2017-2018.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

06

COMMUNAUTE DE COMMUNES L'OREE DE BERCE BELINOIS
Procès-Verbal de mise à disposition de bien dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la Commune de Moncé En belin à la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1321-1 et suivants, l'article L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 prononçant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé - Belinois à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU le projet de procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement de la commune de Moncé en Belin en annexe à la présente délibération ;

VU l'exposé des motifs ;

Considérant que l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Orée de Bercé – Belinois a acté du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé - Belinois à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le transfert des compétences entraine automatiquement la mise la disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens concernés de la commune de Moncé en Belin à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé - Belinois du fait du transfert de la compétence assainissement par la signature d'un procès-verbal de mise à disposition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- ✓ APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'assainissement de la commune de Moncé en Belin nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement par la Communauté de communes de l'Orée de Bercé – Belinois et annexé à la présente délibération,*

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à la présente délibération.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

07

**APPROBATION DU REGLEMENT MUNICIPAL SUR L'UTILISATION
DU COMPLEXE MULTI ACTIVITES DE LA MASSONNIERE**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du complexe multi activités de la Massonnière sont achevés et que les associations sportives et culturelles peuvent dès maintenant y avoir accès.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2 et suivants ;

Considérant que la Commune de Moncé en Belin, propriétaire, met à disposition des clubs et associations sportives et culturelles des installations réservées à la pratique du sport ;

Considérant qu'il est nécessaire de rappeler les réglementaires élémentaires de discipline d'hygiène et de sécurité.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer des tarifs de location et de caution pour l'activité squash et de facturer les clés d'accès des salles aux associations sportive et culturelles,

Monsieur le Maire présente le règlement municipal d'utilisation du Complexe Multi Activités de la Massonnière travaillé en commission, et propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve le règlement municipal tel qu'annexé à la présente délibération*
- ✓ *fixe le coût de remise des clés aux associations sportives et culturelles à 20 €.*
- ✓ *fixe la location d'une heure et demi de squash à 5 € et le versement de la caution à 30 €*
- ✓ *dit que ce règlement sera affiché dans les locaux du complexe Multi Activités.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

08

**PERSONNEL COMMUNAL
Création d'un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organisme délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe au service technique. Cet agent occupera les fonctions de responsable des services techniques avec les missions définis dans sa fiche de poste.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de créer à compter du 1^{er} février 2018, un emploi de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps complet.*
- ✓ adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.*
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2018.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

09

**PRESTATION DE LOCATION ET ENTRETIEN
DES VETEMENTS DE TRAVAIL
Avenant n° 1**

Le 27 juin 2017 un contrat de location-entretien des vêtements de travail du service technique a été signé avec la Société Les Lavandières Elis.

L'article XI du contrat prévoyait une révision des prix à la date d'anniversaire selon une formule spécifique. A ce jour, la Trésorerie refuse de prendre en charge les deux dernières factures du fait que la Société Les Lavandières Elis n'applique pas les révisions de prix.

Monsieur le Maire précise avoir adressé un courrier à la société la mettant en demeure d'appliquer la révision de prix. La Société Les Lavandières Elis a préféré nous adresser un avenant actant que les prix proposés sont fermes et non révisibles pendant la durée d'exécution du contrat.

Monsieur le Maire rappelle que la durée du contrat est fixée du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de valider l'avenant n° 1 au contrat de location et entretien des vêtements de travail présenté par la Société Les Lavandières Elis.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le document.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

10

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Avenant à la convention de prêt de tablettes**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la Bibliothèque Départementale de la Sarthe le 11 septembre 2017 pour le prêt de deux tablettes durant la période du 12 décembre au 14 février 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prolonger la durée de ce

prêt jusqu'au 13 mars 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la commune devra juste souscrire auprès de Groupama une prolongation de sa couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention de prêt annexée à la présente délibération.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

11

QUESTIONS DIVERSES

Service civique

Jordan CHEVALIER sera emploi civique pour le devoir de mémoire.

Miguel NAUDON : Nous avons un agrément pour 9 mois.

Monsieur le Maire : Il commencera bientôt dès son contrat établi.

Réunions sur le PLUI

Lundi 29 janvier 2018 à 20 h à Ecommoy et mardi 30 janvier 2018 à 20 h à Moncé en Belin

Réunion de travail du Conseil Municipal

Lundi 12 février 2018 à 20 h 30

Inauguration de la salle de sport

Samedi 7 avril 2018 à 11h00 avec peut-être des animations avant.

Projet de musée des guerres

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur CHISSEREZ Tony recruté par le Conseil Départemental pour créer un musée des guerres dans l'ancien blockhaus situé rue Berthelot au Mans. C'est l'un des 7 sites magnifiques connu à ce jour qui a été fermé dès le lendemain de la guerre et vient de réouvrir tel que, sans aucune modification. Monsieur CHISSEREZ Tony est à la recherche de différents objets sur toutes les guerres, y compris l'Algérie etc... et recherche également tout ce qui a un lien avec la guerre 1939 - 1945 dont Moncé était l'un des bastions de la résistance assez importante. Peut-être des personnes ont-elles des objets chez elles ? Ils vont même récupérer des bouts d'avion bombardier HALIFAX qui s'est scratché dans les bois de Moncé et seront exposés dans ce musée.

Distribution des sacs d'ordures ménagères

Monsieur le Maire : 1/3 de la population n'est pas venu récupérer ses sacs.

Miguel NAUDON : quelques personnes ont demandé que cela soit fait le lundi.

Marie-Laure BEATRIX : il y a eu beaucoup de critiques sur le fait qu'il n'a pas été distribué de flyer dans les boîtes aux lettres et ce malgré les moyens de diffusion utilisés donc à ne pas répéter l'année prochaine.

Monsieur le Maire : on décide de rajouter deux dates supplémentaires pour la distribution des sacs, le samedi 03 février de 9h à 12h et le lundi 05 février de 15h à 18h . Des flyers seront distribués en même temps que le bulletin municipal.

Zonage du PLUI

Monsieur le Maire : suite à une réunion sur le zonage du PLUI et il a été décidé de faire une réunion de travail du Conseil Municipal le lundi 12 février à 20h30 afin de travailler sur le zonage et de s'imprégner du PLUI, de voir les orientations que l'on puisse donner à cela.

Orientation Enfance / Jeunesse

Miguel NAUDON : suite à la discussion que nous avons eu tous ensemble concernant les orientations que voulait prendre la communauté de communes en matière d'Enfance / Jeunesse sur le territoire, une réunion de travail a eu lieu la semaine dernière nous exposant les différentes économies réalisées dans les différents services. Au niveau Enfance, il a été décidé que les 3 locaux jeunes seraient définitivement fermés car très peu fréquentés, le local jeunes de Moncé sera réouvert pour les pré-ados, les mercredis loisirs seront maintenus et durant les petites vacances scolaires, ils ont accepté d'ouvrir deux centres (1 au Nord et 1 au Sud), par contre si l'un des centres connaît une baisse de fréquentation, on fera un transfert comme on le fait déjà.

Boîte à livres

Marie-Laure BEATRIX : Arnaud CHOPLAIN réclame l'endroit précis.

Monsieur le Maire : où voulez-vous la mettre ? A côté de l'aire de covoiturage ou vers la pharmacie mais là il faudra voir avec le Syndic ou éventuellement sur les zébrés face à la salle sportive ? – Le Conseil Municipal valide sa mise en place sur les zébrés.

Salle sportive et associative

Jacques SAILLANT : il faut s'attendre à ce qu'il y ait beaucoup de problème de chauffage dans la salle sportive. La levée des réserves sur ce lot n'a pas été levée avec la société DESSAIGNE, de même que pour la société qui a installé les vitres pour le squash. La salle est utilisée mais pas finie. Il y a plusieurs sociétés dont le travail n'est pas fini, et d'autres avec lequel nous sommes en conflit. Il y a encore du travail.

Nouveaux horaires de la bibliothèque

Claudy LAGACHE : les nouveaux horaires de la bibliothèque provoquent des mécontentements. S'ils avaient été élaborés avec plus de concertation et avec les personnes concernées notamment avec la nouvelle responsable, ils auraient pu être différents que ceux qui ont été décidés car le public est gêné par le fait que la bibliothèque ferme à 18h30 au lieu de 18h45, cela est tôt.

Monsieur le Maire : les horaires ont été travaillés avec Sophie CANARELLI, Michelle REVELUT et moi-même en présence de Pascale LEFEUVRE et je suis surpris d'apprendre que ça ne correspond pas à ce qu'elle souhaite.

Jacques SAILLANT : c'est peut-être les horaires que Pascale LEFEUVRE souhaite mais que le public ne souhaite pas.

Claudy LAGACHE : ce n'est pas les échos que j'ai eu et trouve dommage que les personnes de la bibliothèque n'aient pas été impliquées plus dans la réflexion sur ces changements d'horaires.

Monsieur le Maire : j'étais surpris car Pascale LEFEUVRE nous a signalé qu'il y avait très peu de personne à venir entre 18h30 et 18h45, d'où le réajustement de ces nouveaux horaires. Il faudra revoir.

Cabinet médical

Christine BRETON : où en est l'avancement des travaux concernant le cabinet médical ?

Jacques SAILLANT : une visite de chantier est prévue un samedi matin. Les entreprises n'ont pas de retard.

David CAZIMAJOU : avons-nous des nouvelles concernant le 2^{ème} médecin ?

Monsieur le Maire : toujours pas, mais on continue nos recherches. Cela devient inquiétant pour tout le monde.

Claudy LAGACHE : lors d'une réunion en octobre dernier avec les différents professionnels et l'ARS, il avait été dit qu'il fallait réfléchir sur un projet avec Arnage, que l'on en reparlerait en novembre mais on n'en a jamais rediscuter ?

Christophe BOUGET : on a donné suite auprès de la mairie d'Arnage, nous avons rencontré les personnes responsables, au niveau des municipalités nous sommes sur la même longueur d'onde, après les professionnels doivent trouver un accord entre eux. Ça tarde à se mettre en place, mais on va faire un point avec le docteur JOUSSET. On a des contacts avec la mairie d'Arnage, de son côté Monsieur le Maire essaie de relancer les professionnelles.

Jean-Marc CHAVEROUX : un projet n'aura pas lieu si les professionnels de santé ne sont pas d'accord.

Christophe BOUGET : à Arnage, il y a deux générations, une génération jeunes médecins qui seraient d'accord sur l'orientation évoquée en octobre dernier et les anciens qui seraient plus sur une gestion libérale de leur profession. Donc le souhait des professionnels est un bâtiment.

Claudy LAGACHE : l'ARS avait confirmé que sans projet médical, il n'y aura pas d'espoir d'avoir de médecin.

Jean-Marc CHAVEROUX : ce problème on le connaît ailleurs dans le département et dans la région.

Christophe BOUGET : ce qui avait été évoqué lors de cette réunion, c'était de créer un projet multi sites c'est-à-dire une création de coordination, de relation et un travail collaboratif entre des médecins appartenant à un même territoire. Au niveau municipalité nous avons fait tout ce qu'il fallait mais on ne peut pas les forcer à faire ce projet. Ce n'est pas réjouissant à court terme.

Jean-Marc CHAVEROUX : ce n'est pas réjouissant car à l'assemblée du ministère ils sont en train de revenir sur la liberté d'installation.

Monsieur le Maire : ce que recherche les jeunes médecins, c'est un cabinet avec 4 – 5 médecins pour ne pas se sentir isolés.

Divers

David CAZIMAJOU : suite à un courrier reçu, l'association sclérose en plaque demande la gratuité de la salle du Val'Rhone le 24 juin 2018 et lors d'une réunion de la commission « Vie associative », celle-ci a refusé cette gratuité. D'où cette demande aujourd'hui auprès du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : c'est le risque car ce n'est pas une association de Moncé et si on l'accorde, comment gérer la gestion de la salle s'il y a d'autres demandes. Je suis d'avis de suivre la décision prise par l'association « Vie associative ». Qu'en pensez-vous ?

Irène BOYER : c'est soudain, est-il possible d'en savoir un peu plus ?

Michelle REVELUT explique à Irène BOYER : le problème est qu'il y a des associations extérieures qui passent par des associations sous-couvert du Val'Rhone. On ne s'en sort plus car elles passent par des intermédiaires afin d'obtenir la gratuité de la salle telle que la Country .

Miguel NAUDON : là c'est l'application stricte du règlement mais pour des associations à but humanitaire et social, ne serait-il pas possible de proposer un tarif préférentiel et de voir pour les années à venir un nouveau règlement pour des organisations payantes ou non payantes dont les fonds sont reversés directement à une cause sociale ou autre.

Monsieur le Maire : après discussion, le Conseil Municipal maintient la position du refus de la commission « Vie associative ».